



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits

Question écrite n° 9250

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la consommation par les jeunes du maïs transgénique et d'autres organismes génétiquement modifiés utilisés par les industriels de l'agro-alimentaire. La mise en place d'un système de biovigilance, destiné à étudier la toxicité à long terme du maïs génétiquement modifié, laisse planer un doute quant à la non-dangerosité des OGM pour la santé. Considérant que la santé des jeunes ne doit pas souffrir de l'ignorance ou de l'imprudence des adultes, il lui demande s'il a l'intention d'interdire l'utilisation des O.G.M. ou de produits alimentaires en contenant, dans la restauration collective destinée au jeunes (crèches, cantines scolaires, colonies de vacance, restaurants universitaires, etc.), en attendant que soit scientifiquement démontré que la consommation de tels produits n'a pas d'effet néfaste sur la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9250

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 401